

# SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

## SESSION 2

---

Manifestations se déroulant entre le [1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023](#)

Ouverture de l'appel à candidatures : [10 avril 2023 à 9h](#)

Date limite de dépôt de candidatures : [12 juin 2023 à midi](#)



## Sommaire

1. Contexte et objectifs .....	4
2. Caractéristiques de la demande de soutien.....	4
a. Conditions générales.....	4
b. Financements accordés.....	5
i. Manifestations aux formats présentiel et hybride.....	5
ii. Manifestations au format digital.....	7
c. Critères d'éligibilité.....	8
3. Sélection des manifestations par la Fondation ARC.....	9
a. Procédure de sélection .....	9
b. Critères de sélection .....	9
4. Conditions d'application.....	10
a. Modalités du versement de la subvention.....	10
b. Modalités de parrainage et d'utilisation de la subvention.....	10
5. Modalités de soumission des demandes.....	11

## 1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa mission d'information sur les avancées de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer attache une grande importance à la diffusion des connaissances au sein de la communauté scientifique. En vue de renforcer ses actions d'information, la Fondation ARC a décidé de soutenir financièrement des manifestations scientifiques.

**Le thème de ces manifestations doit être en lien avec la recherche en cancérologie.** Il peut relever de tous les domaines et disciplines participant à la lutte contre le cancer, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique, incluant l'épidémiologie ainsi que les sciences humaines et sociales. **La priorité sera donnée aux manifestations dont les thématiques seront les plus proches de la stratégie scientifique de la Fondation ARC.**

## 2. Caractéristiques de la demande de soutien

### a. Conditions générales

La demande doit être présentée par l'un des principaux coordinateurs. Ce dernier doit être rattaché à un **organisme français de recherche publique**. La manifestation peut être organisée dans un format **présentiel, hybride ou digital**. Les manifestations organisées en **présentiel ou en hybride** doivent obligatoirement **se dérouler en France**. La manifestation doit être **ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique** et avoir pour but de présenter et de discuter des thématiques de recherche en lien avec la cancérologie.

Les manifestations doivent être proposées par des organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, etc.) ; des organisations à but non lucratif (associations, fondations, etc.) ; des établissements de santé publics ou privés à but non lucratif (CHU, CHU, CLCC, etc.) ou des associations de loi 1901 à but non lucratif.

**La manifestation doit être sans but lucratif.** Les sommes dégagées des éventuels frais d'inscriptions et des financements externes demandés doivent être uniquement destinées à couvrir les frais d'organisation de la manifestation.

**Le soutien apporté par la Fondation ARC doit être destiné à financer des frais d'organisation, à l'exclusion des frais de personnel permanent.**

## b. Financements accordés

### i. Manifestations aux formats présentiel et hybride

Trois types de financements peuvent être demandés :

#### Financement de 1 000 euros :

- **Conditions :**
  - Une partie significative du programme de l'événement doit être en lien avec la cancérologie.
  - La manifestation peut prendre les formes suivantes :
    - Colloque, qu'il s'agisse de la première édition ou d'éditions ultérieures. L'envergure du congrès peut être nationale ou internationale.
    - Workshop dont la tenue est rendue publique et pour lequel l'inscription est ouverte à toute la communauté scientifique. Cet événement doit avoir pour but le partage d'informations et la mise en commun des savoirs dans le domaine de la cancérologie.
- **Contreparties :** les organisateurs s'engagent à signifier du soutien de la Fondation ARC à leur manifestation, sur tous leurs supports de communication. Ils s'engagent à diffuser des documents de la Fondation ARC (documentation sur les actions de financement de la recherche, information sur la maladie et sur les avancées de la recherche, etc.), à lui accorder des places et, si possible pour les deux parties, à lui accorder un stand.

#### Financement de 2 500 euros :

- **Conditions :**
  - Une partie significative du programme de l'événement doit être en lien avec la cancérologie.
  - Évènement dont le coût est estimé à 25 000 euros ou plus.
  - Sont exclues les premières éditions de congrès.
  - L'envergure du congrès peut être nationale ou internationale.
- **Contreparties :**
  - Les organisateurs s'engagent à signifier du soutien de la Fondation ARC à leur manifestation, sur tous leurs supports de communication. Ils s'engagent à diffuser des documents de la Fondation ARC (documentation sur les actions de

financement de la recherche, information sur la maladie et sur les avancées de la recherche, etc.), à lui accorder des places et, si possible pour les deux parties, à lui accorder un stand.

- Le congrès doit satisfaire au moins une des conditions suivantes :
  - Remise d'un prix scientifique financé, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.
  - Attribution de bourses à des jeunes chercheurs pour couvrir leurs frais d'inscription, de déplacement et/ou d'hébergement pour assister au congrès. Ces bourses doivent être financées, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.
  - Labellisation d'une session « Fondation ARC ».

### Financement de 3 500 euros :

#### • Conditions :

- Une partie significative du programme de l'événement doit être en lien avec la cancérologie.
- Evènement dont le coût est estimé à 45 000 euros ou plus.
- Sont exclues les premières éditions de congrès.
- L'envergure du congrès doit être internationale.
- Le congrès doit avoir accueilli au minimum 200 participants lors de la précédente édition.

#### • Contreparties :

- Les organisateurs s'engagent à signifier du soutien de la Fondation ARC à leur manifestation, sur tous leurs supports de communication. Ils s'engagent à diffuser des documents de la Fondation ARC (documentation sur les actions de financement de la recherche, information sur la maladie et sur les avancées de la recherche, etc.), à lui accorder des places et, si possible pour les deux parties, à lui accorder un stand.
- Le congrès doit satisfaire au moins deux des conditions suivantes :
  - Remise d'un prix scientifique financé, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.
  - Attribution de bourses à des jeunes chercheurs pour couvrir leurs frais d'inscription, de déplacement et/ou d'hébergement pour assister au

congrès. Ces bourses doivent être financées, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.

- Labellisation d'une session « Fondation ARC ».

## *ii. Manifestations au format digital*

Deux types de financements peuvent être demandés :

### Financement de 1 000 euros :

#### • Conditions :

- Une partie significative du programme de l'événement doit être en lien avec la cancérologie.
- Evènement dont le coût est estimé à moins de 20 000 euros.
- L'envergure du congrès peut être nationale ou internationale

#### • Contreparties :

- Les organisateurs s'engagent à signifier du soutien de la Fondation ARC sur tous les supports de communication, à diffuser des documents de la Fondation ARC sur le site de l'évènement (documentation et bannières sur les actions de financement de la recherche, information sur la maladie et sur les avancées de la recherche, etc.).
- Les organisateurs s'engagent à accorder des inscriptions à la Fondation ARC, et si possible pour les deux parties, à lui permettre de labelliser une session.

### Financement de 2 000 euros :

#### • Conditions :

- Une partie significative du programme de l'événement doit être en lien avec la cancérologie.
- Evènement dont le coût est estimé à plus de 20 000 euros.
- Sont exclues les premières éditions des congrès.
- L'envergure du congrès doit être internationale.
- La précédente édition du congrès doit avoir accueilli au minimum 200 participants.

- Contreparties :
  - Les organisateurs s'engagent à signifier du soutien de la Fondation ARC sur tous les supports de communication, à diffuser des documents de la Fondation ARC sur le site de l'évènement (documentation et bannières sur les actions de financement de la recherche, information sur la maladie et sur les avancées de la recherche, etc.).
  - Les organisateurs s'engagent à accorder des inscriptions à la Fondation ARC
  - La manifestation doit satisfaire à au moins deux des exigences suivantes :
    - Remise d'un prix scientifique financé, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.
    - Attribution de bourses à des jeunes chercheurs pour couvrir leurs frais d'inscription au congrès. Ces bourses doivent être financées, au moins en partie, par le soutien apporté par la Fondation ARC.
    - Labellisation d'une session « Fondation ARC ».

### c. Critères d'éligibilité

Ne sont pas éligibles les cours, écoles ou universités d'été ainsi que les réunions de prestige telles que les repas de gala.

Pour être éligibles, les demandes doivent satisfaire aux critères suivants :

- Dossier complet, rédigé en français et remis en ligne avant le lundi 12 juin 2023 à midi.
- Le thème de la manifestation doit être en lien avec la recherche sur le cancer.
- La manifestation doit se dérouler entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023.
- La manifestation en présentiel doit se dérouler en France.
- La manifestation doit disposer d'un comité d'organisation clairement défini.
- Le porteur de la demande de soutien doit être l'un des coordinateurs principaux de la manifestation scientifique et doit être rattaché à un organisme français de recherche publique.
- Le porteur de la demande de soutien ne peut déposer qu'une seule demande par session.
- Les inscriptions à la manifestation doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, cliniciens, étudiants).

Concernant les évènements ayant déjà reçu un soutien de la Fondation ARC pour une précédente édition : le respect effectif des engagements en termes de contreparties ainsi que la transmission du compte-rendu financier de la précédente édition



constituent un prérequis à l'éligibilité de la présente demande. Dans le cas où ces engagements n'auraient pas pu être tenus, une justification argumentée devra être fournie.

### 3. Sélection des manifestations par la Fondation ARC

#### a. Procédure de sélection

Les dossiers reçus dans les délais fixés et satisfaisant aux critères d'éligibilité seront examinés par un comité interne de la Fondation ARC composé de membres de la Direction Scientifique et de la Direction de la Communication.

Le comité évaluera l'ensemble des dossiers éligibles selon les critères de sélection. Il validera une liste de manifestations à soutenir dans la limite de l'enveloppe budgétaire décidée par le Conseil d'Administration de la Fondation ARC.

Toute demande de soutien est examinée en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de conflits d'intérêts établis par la Fondation ARC.

A l'issue de la sélection, un courrier de notification est envoyé à l'ensemble des candidats.

#### b. Critères de sélection

La sélection des dossiers est fondée sur les critères suivants :

- Respect des critères d'éligibilité énoncés dans le 2.c « Critères d'éligibilité » (p.8)
- Respect des prérequis et des contreparties choisies en accord avec le montant du financement demandé
- Pertinence des objectifs de la manifestation
- Pertinence du thème de la manifestation vis-à-vis de la recherche sur le cancer et de la stratégie scientifique de la Fondation ARC.
- Qualité scientifique du programme jugée sur l'originalité des thèmes abordés et qualité des orateurs
- Envergure nationale et/ou internationale de la manifestation
- Nombre et profil des participants attendus

## 4. Conditions d'application

### a. Modalités du versement de la subvention

L'aide financière accordée est versée à l'organisme gestionnaire mentionné dans la demande par virement bancaire. Pour valider ce transfert, une **lettre d'engagement** et les **conditions générales** relatives à l'utilisation de la subvention doivent être **signées** par :

- Le représentant légal de l'organisme gestionnaire
- Le porteur du projet

L'organisme gestionnaire s'engage à transmettre à la Fondation ARC un **compte-rendu financier** reprenant l'ensemble des dépenses et recettes réelles, **au plus tard deux mois après la date de la manifestation.**

La Fondation ARC pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention accordée si :

- Le bilan financier n'est pas transmis dans les délais mentionnés ci-dessus.
- Le bilan financier fait apparaître que le montant des dépenses est inférieur aux recettes.
- Les conditions d'utilisations définies dans le cadre de la lettre d'engagement et les conditions générales relatives à l'utilisation des fonds ne sont pas respectées.

### b. Modalités de parrainage et d'utilisation de la subvention

L'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à **respecter les termes du partenariat** mentionnés dans la lettre d'engagement et dans les conditions générales relatives à l'utilisation des fonds.

La participation financière de la Fondation ARC devra **directement être dédiée à la manifestation** et en aucun cas aux frais généraux de l'organisme bénéficiaire.

Tel que mentionné dans les conditions générales relatives à l'utilisation des fonds, l'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à **transmettre à la Fondation ARC, au plus tard deux mois après la date de la manifestation, tous les documents qui auront été produits pour et à l'issue de celle-ci** (recueil des résumés, synthèse et/ou verbatim, captations vidéo, diaporamas des orateurs ayant donné leur accord pour diffusion, etc.). La Fondation ARC pourra utiliser ces documents pour une exploitation sur ses différents supports de communication.

## 5. Modalités de soumission des demandes

Le dossier de candidature doit être dûment rempli sur la plateforme internet de la Fondation ARC, accessible à l'adresse suivante :

<https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

**Les dossiers de candidatures doivent être transmis et validés au plus tard le :**  
**Lundi 12 juin à midi**

Pour tout complément d'informations sur la soumission du dossier, veuillez-nous écrire à l'adresse email suivante :

[congres@fondation-arc.org](mailto:congres@fondation-arc.org)

Toute évolution de la demande (mise à jour du programme, nouvelle(s) aide(s) financière(s), etc.) devra être communiquée à la Fondation ARC par cette même adresse email.

*Nota bene : Les vérifications d'erreurs sur la saisie des champs sont calculées au moment de la soumission finale du dossier. Le dossier ne sera pris en compte qu'une fois soumis par le candidat. A la soumission finale, un accusé de réception email sera adressé au candidat.*

*Tant que l'appel à projet n'est pas clos, il est possible de revenir sur un dossier soumis pour le modifier autant de fois que nécessaire. Il est important de soumettre le dossier après modifications pour permettre sa validation.*